

Chennevières sur Marne,
Le 14 février 2010

M.

94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

A l'attention de
Monsieur Jacques Alain
BENISTI, Député du val de
Marne

Objet : Diesel et santé publique : nouvelle « amiante » ?

Monsieur le Député,

Demeurant à Chennevières sur Marne, je me permets d'attirer votre attention sur le point suivant qui me préoccupe particulièrement :

Ces dernières années jamais le Diesel n'a été aussi présent dans le parc automobile français. Equipant plus d'un véhicule sur quatre en 1995, il équipe, aujourd'hui, plus de deux sur trois.

Cette motorisation, dont le carburant bénéficie d'une fiscalité allégée, consomme moins et émet moins de CO₂ qu'un moteur à essence comparable. Il bénéficie de ce fait d'une image écologique, entretenue notamment par le bonus écologique calculé sur l'unique émission de CO₂.

Pourtant le récent rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) intitulé « impact des technologies sur les émissions NO₂ de véhicules diesel, et santé » est accablant pour la santé humaine, à court, moyen et plus long terme.

Sans la publication de ce rapport et l'écho grandissant des médias sur ce sujet, il est aisé de constater que ce type de motorisation, par ailleurs interdit de cité dans la ville de Tokyo au Japon, est nocif.

Il dégage une forte odeur et laisse sur son passage, en particulier à l'accélération et en côte, une trainée brunâtre chargée de gaz suffocants et irritants. Les rues de nos villes en sont envahies.

Par ailleurs, les maladies respiratoires ne diminuent pas et de nombreuses personnes souffrent de bronchites chroniques, d'asthme, ou de bronchiolites chez les enfants. Les épisodes de pics de pollution aux particules fines, dont le diesel est fortement émetteur, semblent également, selon l'organisme Airparif, plus fréquents.

De plus, la mesure dioxyde d'azote « NO₂ » ne semble pas être prise en compte dans les prochaines normes européennes EURO 5 et 6, ce que souligne l'AFSSET.

En tant que futur papa, je suis inquiet par cette grave menace sanitaire, à laquelle nous sommes tous exposés quotidiennement.

Par ce courrier, je souhaite vous alerter sur ce constat, solliciter votre avis et savoir si des mesures sont envisagées. Je sais l'intérêt que vous portez aux questions sanitaires au sein de l'Assemblée Nationale.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sincères salutations.